

### Calendrier des sessions

Le CER de l'établissement peut fournir un avis sur les aspects éthiques concernant des projets de recherches relevant de son champ de compétence, qui lui sont soumis par les équipes du site et/ou un titulaire de l'établissement, préalablement à la mise en œuvre de la recherche.

Les sessions du comité se tiennent habituellement (sauf jour férié et vacances universitaires) le deuxième vendredi de chaque mois.

Les mois impairs sont exclusivement, sauf urgence spécifique, consacrés à l'évaluation des dossiers soumis pour évaluation.

À partir de janvier 2022 des évaluations de dossiers seront aussi insérées lors des sessions extraordinaires qui se tiennent les mois pairs (5 dossiers maximum, pris par date de réception).

Le dossier de soumission est téléchargeable sur le site du CER :

<https://univ-cotedazur.fr/universite/responsabilite-ethique-et-universitaire/ethique-et-integrite-scientifique> → soumettre un dossier au cer

Attention : le dossier doit impérativement être soumis par un chercheur ou enseignant-chercheur titulaire et en cas de thèse de doctorat, nécessairement préparé avec le directeur de thèse.

Le dossier complet doit être adressé à :

[cer@univ-cotedazur.fr](mailto:cer@univ-cotedazur.fr) (ancienne adresse)

ou

[cer@univ-cotedazur.fr](mailto:cer@univ-cotedazur.fr) (nouvelle adresse)

Le dossier doit être soumis **au minimum 15 jours avant la date de la réunion d'évaluation** prévue au calendrier ci-après (et plus précisément : le 15<sup>e</sup> jour précédent à midi – 12 heures).

**Attention :** lorsque le CER est saisi ou statue alors que la recherche est déjà engagée, son avis, s'il est favorable, indiquera qu'il couvre uniquement la période qui suivra les modifications apportées au dossier et mises en œuvre à partir de la date de l'avis, et non l'activité déjà réalisée au moment de l'avis.

Dans l'hypothèse où l'expérimentation est complètement achevée et si les modifications demandées par le comité imposent un changement dans la procédure qui a été conduite, l'avis rendu sera défavorable.

## Comité d'Éthique de la Recherche (CER)

Calendrier des réunions du CER		
Année	Dates	Limite d'envoi pour la séance du mois
2022	14 janvier (séance ordinaire) 11 février (séance extraordinaire) 11 mars (séance ordinaire) 08 avril (séance extraordinaire) 13 mai (séance ordinaire) 10 juin (séance extraordinaire) 08 juillet (séance ordinaire) 09 septembre (séance ordinaire) 14 octobre (séance extraordinaire) 04 novembre (séance ordinaire) 09 décembre (séance extraordinaire)	Jeudi 30 décembre 2021 Jeudi 27 janv. 2022, 12:00 Jeudi 24 février 2022, 12:00 Jeudi 24 mars 2022, 12:00 Jeudi 28 avril 2022, 12:00 Jeudi 26 mai 2022, 12:00 Jeudi 23 juin 2022, 12:00 Jeudi 25 août 2022, 12:00 Jeudi 29 sept. 2022, 12:00 Jeudi 20 oct. 2022, 12:00 Jeudi 24 nov. 2022, 12:00
2023	13 janvier (séance ordinaire) 10 février (séance extraordinaire) 10 mars (séance ordinaire) 14 avril (séance extraordinaire) 12 mai (séance ordinaire) 09 juin (séance extraordinaire) 07 juillet (séance ordinaire) 08 septembre (séance ordinaire) 13 octobre (séance extraordinaire) 10 novembre (séance ordinaire) 08 décembre (séance extraordinaire)	Jeudi 29 déc. 2022, 12:00 Jeudi 26 janv. 2023, 12:00 Jeudi 23 févr. 2023, 12:00 Jeudi 30 mars 2023, 12:00 Jeudi 27 avr. 2023, 12:00 Jeudi 25 mai 2023, 12:00 Jeudi 22 juin 2023, 12:00 Jeudi 24 août 2023, 12:00 Jeudi 28 sept. 2023, 12:00 Jeudi 26 oct. 2023, 12:00 Jeudi 23 nov. 2023, 12:00